

# Compte-rendu de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes 12 octobre 2022

La **Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône-Alpes** s'est réunie en séance plénière (présentiel et distantiel), le 12 octobre **2022** à 10h00 à l'Hôtel du Département de la Loire.

## Quorum constaté

**76 membre** de la CLE ont été désignés par l'arrêté préfectoral de composition du 8 décembre 2021. Le **nombre des membres participants à la réunion, en distantiel ou présentiel étaient** de 34, pouvoirs inclus, pour un **quorum théorique constaté en début de réunion de 45 %**.

## Déroulé de la réunion

- ✓ Propos introductifs
- ✓ Etude HMUC : méthodologie, objectifs et composition du COTECH
- ✓ Etudes complémentaires HMUC/PTGE : volets agricoles et milieux
- ✓ Révision du SAGE : propositions organisationnelles
- ✓ PTGE : proposition de gouvernance

## Propos introductifs

Le secrétaire général de la Préfecture de la Loire et la directrice de la DDT42 font un point sur la sécheresse 2022, en évoquant notamment une prochaine baisse des restrictions et l'avancement des réunions retours d'expérience sécheresse 2022. Pour mémoire, ces RETEX visent à répondre aux questions suivantes : comment améliorer la gestion de crise ? Comment être structurellement plus résilient vis-à-vis de ces épisodes ? (avec le PTGE et la révision du SAGE en prolongement). Une restitution globale des RETEX est prévue en fin d'année. Parallèlement, il est à noter qu'une démarche similaire est en cours au niveau national.

En conclusion de cette introduction, Daniel FRECHET présente les grands objectifs de la réunion du jour et initie celle-ci.

## Présentation de l'étude HMUC

Justine RICHARD du bureau d'études ANTEA présente le déroulé et les attendus de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat.

**Laurence BUSSIERE**, Région AURA : question portant sur la cohérence entre les différentes études HMUC en cours à l'échelle de la Loire amont ?

**Daniel FRECHET**, président de la CLE : la quasi-totalité de ces démarches HMUC sont conduites dans le cadre de SAGE portés par l'EPL et dont les animateurs travaillent en réseau au sein du service Aménagement et Gestion de Eaux de l'Etablissement. L'EPL porte par ailleurs une étude de synthèse HMUC sur l'axe Loire afin de mise en cohérence.

**Pascal PETIT**, Roannaise de l'eau : question portant sur les échéances visées par le volet prospective usages de l'étude ?

**Justine RICHARD**, ANTEA : ce point méthodologique devra être discuté en comité technique. L'horizon 2050 peut être intéressant, car il s'agit de l'horizon principal qui sera retenu pour le volet climatique. En ce qui concerne les usages, des horizons intermédiaires pourront être proposés, en lien avec les études complémentaires. Concernant le volet « Climat », il sera également intéressant de montrer ce qui se dessine à horizon 2100 dans la mesure où les tendances sont plus marquées, en particulier sur le paramètre des précipitations.

**Eric DESCHAMPS**, OFB : question de la prise en compte de l'évolution thermie des cours d'eau ?

**Justine RICHARD**, ANTEA : la thermie est bien intégrée à l'analyse du volet « Milieux », sur l'aspect qualité des eaux. L'INRAE a notamment modélisé à l'échelle du bassin de la Loire des chroniques de thermie passées et projetées qui pourront être mobilisés dans le cadre de l'étude.

**Sylvain LECUNA**, EDF : question de la prise en compte de l'usage hydroélectrique ? Si oui, des éléments d'analyse prospective sont disponibles via le rapport RTE futurs énergétiques 2050.

**Justine RICHARD**, ANTEA : l'ensemble des usages sont intégrés dans le volet « Hydrologie » de l'étude afin de renaturaliser les débits, sur les affluents, mais également sur l'axe Loire. L'aspect hydro-électricité sera donc bien intégré dans l'analyse HMUC. Cela demandera qu'EDF propose/valide des scénarios propres aux différents ouvrages du territoire.

## **COTECH ETUDE HMUC**

Julie FAURE-LAURENT, chargée de mission PTGE au Département de la Loire, rappelle le rôle assigné au comité technique de l'étude HMUC : appui au choix méthodologiques et aide à la décision de la CLE. Celui-ci, ouvert à l'ensemble des membres de la CLE, doit néanmoins rester fonctionnel et donc limité en nombre de participants. Dans la mesure où certaines des réunions de ce comité porteront sur des points méthodologiques très précis, les membres de la CLE sont invités à identifier en leur sein les personnes les plus à même d'y participer. Pour ce faire, les invitations veilleront dans tous les cas à bien préciser l'ordre du jour des travaux de comité et les objectifs attendus.

## **Etude complémentaire volet U « agricole »**

Présentation du profil et des principaux enjeux agricoles du département et exposé de la méthodologie de l'étude : quelles modifications de systèmes pour maintenir l'équilibre économique des exploitations dans un contexte climatique changeant, avant évaluation des consommations d'eau nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

## **Etude complémentaire volet M « milieux »**

Présentation des objectifs la méthodologie de l'étude : sur les bassin versants identifiés en tension par l'étude pré-HMUC de 2017, déterminer les conditions de débits limitantes pour la truite fario, espèce sensible et historiquement bien représentée sur les cours d'eau du SAGE LRA.

## **Concertation préalable à la révision du SAGE**

Daniel FRECHET informe les membres de la CLE que la préfète de la Loire a indiqué dans son courrier en date du 28 septembre 2022 laisser le choix à la CLE d'organiser cette concertation préalable selon les modalités de son choix (cf. courrier annexé au présent relevé).

## **Proposition d'organisations pour la révision du Sage**

La révision du SAGE s'articule autour de 5 commissions thématiques qui correspondent aux 5 grands enjeux du SAGE. Ces commissions sont structurées

autour d'animateurs et à minima d'un rapporteur membre de la CLE. Un appel à candidature, en fonction de l'expertise et de l'intérêt des membres de la CLE à participer, sera transmis d'ici à la fin de l'année pour un début des travaux en janvier 2023, à la suite des RETEX de la DDT42.

## Proposition de gouvernance pour le PTGE

Au-delà des COTECH associés aux études HMUC/PTGE, la gouvernance du PTGE s'appuie sur les instances existantes du SAGE, *étendues aux parties intéressées non membres*, conformément à la volonté de la DREAL de bassin et à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019.

**Nicolas CHARRETIER**, chambre d'agriculture 42 : *question portant sur l'association de la CLE à la composition des différents COTECH, notamment la chambre sur le volet agricole ?*

**Daniel FRECHET** : *l'objectif est bien de tenir compte de l'ensemble des usages et d'associer pleinement et à tous les stades des études les membres de la CLE, tenant compte des expertises extérieures qui seraient nécessaires à la bonne compréhension des sujets traités.*

## Décision

**Les propositions organisationnelles pour la révision du SAGE et l'élaboration du PTGE sont validées dans leurs principes à l'unanimité des membres présents.**